

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, QUE :

Lors de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté du Domaine-du-Roy, tenue par visioconférence le 8 février 2022, le conseil de la MRC a adopté un règlement portant le numéro 291-2022 édictant le code d'éthique et de déontologie du préfet de la MRC du Domaine-du-Roy.

Toute personne intéressée pourra prendre connaissance du règlement en consultant le site Internet, ou en obtenir une copie en s'adressant à la MRC du Domaine-du-Roy soit par téléphone au 418 275-5044, ou par courriel à info@mrcdomaineduroy.ca.

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi après l'accomplissement des formalités prescrites.

DONNÉ à Roberval ce dixième jour du mois de février de l'an deux mille vingt-deux.



Steeve Gagnon
Directeur général adjoint

901, boulevard Saint-Joseph, Roberval (Québec) G8H 2L8
• Téléphone 418 275-5044 • Télécopieur 418 275-4049 • mrcdomaineduroy.ca

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Catherine Asselin de la Municipalité de Saint-André-du-L-S-J, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 23 février 2022. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 23 février 2022.

